

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3660

Société : RAM 130633

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SEDKI Salaheddine

Date de naissance : 05/05/1996

Adresse : Hay Al Qods Groupe Zenata 4 N° 325

EL AER Noussi Casa

Tél. : 06 18723224 Total des frais engagés : 33.5470 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 23/08/2022

Nom et prénom du malade : M^{me} SEDKI - FATIMA Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Vire olifant (cnc)

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Le : 28/08/2022

Signature de l'adhérent(e) : DR ACCUEIL 28/08/2022

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/05/22	G		200000	Dr. Abdelhak BOUAFIA Co-Optalmologue Allal Ben Abdellah Casablanca 733 45 05 2247 1472

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie RIAD AL QODS 310 Bis - Cr. Zenata 4 Hay Al Qods - Casablanca Tél : 05 22 73 21 91	23/08/22	54.70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		
NETTES LA NICHACHE Opticien Optométriste Bureau Bloc (EFIN) N°115 - Casablanca Tél: 05 22 60 02 81	26-08-2021					31001,00	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DOCTEUR ABDELHAK BOUCHTA

SPÉIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

STRABOLOGIE - LENTILLES DE CONTACT - LASER - ANGIOGRAPHIE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTALMOLOGIE

70, Rue Allal Ben Abdellah - 1^{er} Etage - Casablanca
Tél.: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

الدكتور عبد الحق بوشطة

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

طب العين - عدسة الاتصال - الليزر - أنجيويغرافي
عضو الجمعية الفرنسية لأمراض العيون

70، زنقة علال بن عبد الله - الطابق الأول - الدار البيضاء
الهاتف: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

Casablanca, le 23/08/22 الدار البيضاء، في

M-S GAIKI-FATIMA

54.70

11 Larmabak 10 ml

1gt x 3fl.



Pharmacie RIAD AL QODS
310 Bis, Cr. Zenata 4
Hay Al Qods - Casablanca
Tél : 05 22 73 21 91

Dr. Abdelhak BOUCHTA
Ophtalmologiste
70, Rue Allal Ben Abdellah, 1^{er} Etage
Casablanca
Tél : 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

DOCTEUR ABDELHAK BOUCHTA

SPÉIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

STRABOLOGIE - LENTILLES DE CONTACT - LASER - ANGIOGRAPHIE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTHALMOLOGIE

70, Rue Allal Ben Abdellah - 1^{er} Etage - Casablanca
Tél.: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

Casablanca, le

الدكتور عبد الحق بوشطة
اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

طب العين - عدسة الاتصال - الليزر - انجيوغرافي
عضو الجمعية الفرنسية لأمراض العيون

زنقة علال بن عبد الله - الطابق الأول - الدار البيضاء
الهاتف : 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

الدار البيضاء، في

SEDKI fatima

Casablanca, le mardi 23 août 2022

UNE PAIRE DE LUNETTES + MONTURE :

PROGRESSIFS Organiques

Anj

Oeil Droit : (180° -0,50) -2,00 , Addition + 2,50

Oeil Gauche : (170° -0,75) -1,75 , Addition + 2,50

SEDKI fatima

Casablanca, le mardi 23 aout 2022

نظارات الحياة
~~LUNETTES LA VIE~~
Mohamed ROKNEUDINE
Opticien Optométriste
Souk Koraït Bloc (EF) N°115 Casablanca
Tel: 05 22 80 02 81

UNE PAIRE DE LUNETTES + MONTURE

LUNETTES Organiques

Dr. Abdelhak BOUCHTA
Ophtalmologiste
70, Rue Allal Ben Abdellah 1^{er} Etage
Casablanca
Tél: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

(180° -0,50) -2,00 , Addition + 2,50

Oeil Gauche : (170° -0,75) -1,75 , Addition + 2,50



نظارات الحياة

LUNETTES DE LA VIE

Bloc (EF) Souk Koria N° 116
Casablanca
Tél. : 0522 80 87 96 / 80 02 81
R.C. : 247708 - I.F. : 45519260
Patente : 36611440
ICE : 000885021000189

FACTURE

N° 004386

سوق القرية بلوك اف رقم 116
الحي

الهاتف : 0522 80 87 96 / 80 02 81
R.C. : 247708 - I.F. : 45519260
Patente : 36611440
ICE : 000885021000189

Casablanca, le : 26-08-2022

M SEDKI Fatima Doit

Docteur Abdellah Boachta

Nomenclature N° 432

OD : cyl sph (180, -0.50) 2.100 1200,-00

OG : cyl sph (170, -0.25) 1.200 1200,-00

VP OD : cyl sph Abd. 2.10

OG : cyl sph Abd. +2.10

Verres progressif orange AR

Montures : optique 700,-00

Arrêté la présente Facture à la somme de :

Tous mille cent DH

3100,-00

نظارات الحياة
LUNETTES DE LA VIE
Mohamed ROKEFEDDINE
Opticien Optométriste
Souk Koria Bloc (EF) N° 116 - Casablanca
Tél: 0522 80 02 81

OG